

FRASNE

Notre Village

**BULLETIN
MUNICIPAL**

N°21



Juin 1998

LE MOT DU MAIRE



Le bulletin municipal a pour rôle de vous informer sur la vie locale sous un éclairage différent de celui des faits divers , par les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal et des communiqués des associations .
Moyen de communication réservé à FRASNE ,

Le bulletin municipal espère répondre à vos interrogations

- que c'est-il passé en 6 mois ?
- quels sont les projets ?

Au plan économique , le Conseil Municipal travaille sur plusieurs dossiers , mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'aboutissement des démarches entreprises .

Même si les fermetures semblent stoppées , actuellement ,
La ' reprise ' annoncée se montre encore hésitante !

Pourtant nous devons continuer à prospecter , à multiplier les contacts et à encourager les initiatives .

A force , certains projets se concrétisent et le dynamisme renaît .

C'est ainsi que nous avons la satisfaction d'accueillir le CPIE - Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement . depuis le mois de mai , et bientôt un cabinet

TRADINTERBUREAU EURO-PERSPECTIVES traductions -
Bureautique - Formation .

Une autre installation remarquée pour son originalité: ' L'ART SCENE ' , qui , outre le commerce d'articles cadeaux , propose le service d'information du Point I , une salle d'exposition et des stages sur le thème de l'ART et L'ARTISANAT .

Je tiens également à souligner l'organisation par ' l'UNION DES COMMERCANTS ' d'une semaine commerciale , avec , en finale (' Coupe du Monde ' oblige) , la relance de la FETE de FRASNE .

Parmi tous les projets de l'équipe municipale , il en est un qui nous tient particulièrement à coeur , et qui est d'ailleurs en voie de réalisation :

Les ' CHANTIERS ADOS '

D'abord , pourquoi des CHANTIERS ?

Notre objectif est de donner aux jeunes la possibilité de s'affirmer , de se responsabiliser et d'assumer des actions individuelles ou collectives ; c'est pourquoi nous voulons privilégier une variété d'activités qui débouchent sur un résultat concret , pour que chaque jeune puisse se dire : ' je suis capable de faire cela ' .

Afin de lever toute ambiguïté précise qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle association , ni de faire concurrence aux associations existantes, au contraire , nous souhaitons un partenariat avec le monde associatif .

Comment fonctionnent les chantiers ?

Depuis un an à titre expérimental , les chantiers seront officialisés en 1998 par un contrat TEMPS LIBRE signé avec la CAF .

Par ailleurs , et en partenariat avec l'association ADMR , la Commune vient de déposer une demande de création d'EMPLOI-JEUNES à destination des ADOS (un mi-temps) pour assurer la préparation des activités , l'animation et l'écoute , pendant les chantiers mais aussi durant toute l'année , le mercredi et le samedi après-midi .

Maintenant , afin de répondre aux besoins dans plusieurs domaines , il faudra réfléchir sur la mise à disposition de locaux , car nous serons ' à l'étroit ' .

**N'est-ce pas la meilleure façon de préparer l'avenir de FRASNE ,
Notre Village ?**

Le Maire ,

Jacques NICOLET

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 25-jun-98

du :

jeudi 5 février 1998

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance du 16.12.1997**2.0 TAXE DE REMEMBREMENT - ASSOCIATION FONCIERE**

Depuis le dernier remembrement, l'Association Foncière perçoit une taxe de 10 F par hectare, payée par les propriétaires fonciers et reversée aux propriétaires par leurs locataires. Cette taxe n'a pas été revalorisée depuis, et la liste des propriétaires n'a jamais été mise à jour. Devant la difficulté de réactualiser cette liste, le conseil décide que cette taxe sera facturée désormais directement aux locataires, ce qui simplifie considérablement la tenue d'une comptabilité précise. La commune prendra à sa charge 40 % des surfaces, soit environ 300 Ha sur les 1203 Ha concernés.

3.0 URBANISME

- Demandes de permis de construire
- Déclaration de travaux
- DIA

- Coopérative de Fromagerie: extension de la porcherie SICA DOUBS pour la création d'une porcherie de post-sevrage pouvant accueillir 840 porcelets.
- M. Pascal Gaillard, pour une maison individuelle chemin de la Douraize.
- M. Frédéric Godin, pour une extension de sa maison afin d'aménager deux garages en limite de propriété.
- EARL Barthod Jean-Pierre et Fabienne pour la création d'un bâtiment à fourrage de 13m x 18m au lieudit la Pouilleuse sur la route allant à Cessay.
- M. Philippe Mouraux pour la construction d'une maison individuelle 2è tranche du lotissement de La Chapelle.
- M. Hervé Serrette, pour la construction d'une résidence secondaire 1ère tranche du lotissement de La Chapelle

Déclarations de travaux:

- M. Plaisse pour la création d'un local technique en réalisant la fermeture d'un auvent existant .
- M. Rolet Didier pour une modification de l'accès à son garage.

Demandes de terrain:

M. Joël Vuillemin désire agrandir son bâtiment, et demande à la commune de lui vendre une parcelle de terrain d'une surface de 0,39 are. La commune accepte au prix de 18,50 F le m², cette extension ne sera pas constructible.

Le conseil décide d'acheter une bande de terrain située entre MM. Piémontèse et Levain, afin de disposer d'un passage de 8 m de large pour permettre l'accès aux parcelles situées derrière ces maisons.

- Le Conseil considérant l'aménagement et l'implantation de la construction de Mr Musy dans la 2è tranche du lotissement La Chapelle , donne un avis favorable au modificatif du règlement du lotissement pour permettre l'accès à la parcelle depuis la rue de La Chapelle .
- Le Conseil approuve le plan d'ensemble d'aménagement de la zone concernant la demande de permis de construire de Mr Buatois , ce plan d'ensemble fait figurer : la voirie , les raccordements aux différents réseaux publics .

4.0 INFORMATIQUE

Une partie du matériel informatique de la Mairie ne correspond plus aux besoins du secrétariat, le conseil décide d'étudier l'achat d'un nouveau matériel permettant d'installer les fichiers d'état civil, et de travailler en réseau entre les deux bureaux du secrétariat et de la comptabilité. L'achat de ces matériels pourrait être subventionné à 50%.

5.0 CPIE

En attendant de trouver une solution définitive à la fermeture du Moulin de Bonnevaux, le CPIE s'installera dans les locaux appartenant à M. Noël Lhomme, Rue de la Gare, à partir du 1er Avril prochain.

6.0 ACQUISITION D'UN MATERIEL POUR LES EMPLOYES

Vu le nombre très important d'heures de travail de réfection effectué par les employés communaux, le conseil décide d'acheter un combiné 6 opérations.

7.0 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demandes de locaux:

- Demande de M. MOURAUX pour créer un atelier d'environ 100m² de petite mécanique: réparation, vente de tondeuses, vélos, tronçonneuses, ...
- Demande d'un local de 80 à 100 m² pour l'installation d'un bureau informatique.

8.0 LES ADOS

La commune reconduit son projet de chantier jeunes pour les vacances scolaires .

Une réunion a eu lieu avec l'association Familles Rurales et l' ADMR: pour une réflexion préalable à l'embauche d'un emploi jeunes pour encadrer les ados . L'association Familles Rurales encadrera les jeunes de 11 à 14 ans, et la commune, ceux de plus de 15 ans, et cela en partenariat.

9.0 MODIFICATION DU P.O.S

D'après le règlement du POS concernant les zones 2 Na, la surface des parcelles doit être supérieure à 10ares . Or , dans le lotissement de La Chapelle , certaines parcelles sont inférieures , le conseil décide de demander la modification du règlement du POS afin de régulariser cette situation.

10.0 SIGNALISATION

Dans notre village la signalisation est à revoir: certaines indications manquent et quelques panneaux sont à modifier. La commission Cadre de Vie est chargée d'étudier cette question.

11.0 COMPTE-RENDU REUNION - ETUDE ZONES 1NA / 3NA

Un regret l'absence de la DIREN à la réunion de travail qui a eu lieu en mairie le 26.01.1998. L'étude d'aménagement de la zone 1NA semble en bonne voie , reste la zone 3NA et l'extension ou l'on rencontre les problèmes d'environnement et financier . Le Conseil maintient sa position , à savoir que le dossier NATURA 2000 est lié aux suites données au dossier concernant les zones 1NA 3NA .

12.0 CHAUFFAGE CASERNE POMPIERS

Les pompiers ont aménagé le premier étage de la caserne. Il ne reste qu'à installer le chauffage; des devis ont été demandés, le moins disant est l'entreprise Chagrot-Magnin pour un montant de 13 170 F TTC. Le conseil accepte de financer ces travaux, eu égard aux importants travaux réalisés de façon bénévole par les pompiers .

13.0 TRAVAUX FORESTIERS 1998

Travaux de piste: 93 800 F H.T, différés .

Travaux sylvicoles d'entretien des bois communaux : dans les parcelles 4, 9, 10, 14, 27 et 32, pour un montant total de 135 320 F, retenus .

14.0 C.A.U.E

La Commune adhérent au CAUE , le Conseil demande le concours de ses services pour l'aménagement de la Place du Marché et de la Gare .

Compte rendu de réunion Conseil municipal

Frasne le : 25-jun-98

du :
jeudi 12 mars 1998

Absents excusés

1.0 Approbation du compte - rendu de la réunion du 5.02.1998

2.0 DEVIS

- Installation d'un chauffage central au fuel à l'école maternelle, 250 000 F H.T.
Les appels d'offres sont lancés; l'ouverture des plis aura lieu le 24 Mars prochain.
- Réparation de la toiture de la Mairie: reprise de la charpente défectueuse, remplacement des chaîneaux, remplacement de la couverture en petites tuiles, etc. 203 000 F H.T.
- Réparations de l'église: 130 000 F H.T.

Le conseil municipal étudiera ces dépenses lors de la préparation du budget.

3.0 CREATION D'UN CHEMIN PIETONS

Afin de relier les rues du Lhotaud et du Moulin, un chemin piéton sera créé le long du communal, entre les terrains LORIN et PETITE.

4.0 URBANISME

- Permis de construire déposé par M. Alain SERRETTE pour la réalisation d'un abri de jardin de plus de 25 m2.
- Déclaration de travaux de M. Robert LEPEULE concernant la construction d'une verrière devant la vitrine existante de son entreprise, ainsi que la pose d'un auvent devant la porte d'entrée.
- Demande de M. Nicolas MATHIEU pour acheter une bande de terrain en pointe située à l'arrière de sa propriété. Avis favorable du conseil municipal, sous condition que puisse se réaliser une opération d'ensemble.
- Lotissement de la Chapelle: le cahier des charges est défini et s'appliquera sur les 2e et 3e tranches.
- D.I.A.
- Usine S.P.S: proposition d'aménagement d'une plateforme de chargement des sciures à l'arrière du bâtiment.

5.0 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plusieurs dossiers étant actuellement à l'étude, une réunion de travail avec Mr le Sous-Préfet, Mr le Conseiller Général et tous les services sera mise en place, afin de rencontrer tous les financiers potentiels.

6.0 LOCAUX SERVIR / MITROPA

Le Maire a rencontré la Société MITROPA, cette société n'est pas intéressée par les locaux, place de la Gare, ceux-ci pourraient être repris par GROUPAMA.

7.0 COMPTE-RENDU REUNIONS EN SOUS PREFECTURE

1°) Concernant l' U.F.C.V.:

- Le conseil municipal accepte l'avenant n° 4 de la convention de gestion de l'Espace d'Accueil de Frasne. Avenant ci-joint .

Les membres du conseil faisant partie du comité de gestion sont chargés de suivre ce dossier et d'étudier toutes les candidatures pour la reprise de l'Espace d'Accueil.

2°) Concernant les zones 1 Na et 3 Na:

-Le Maire présente le projet de M. ZIOUA, architecte, concernant l'aménagement de ces zones.

Le conseil municipal décide de faire une révision du P.O.S. sur l'ensemble du territoire de la commune.

8.0 ADOS

Le 18 Février, des membres du conseil ont rencontré Mr DUCARROZ Directeur de la C.A.F et Mr GIRARD conseiller technique "Enfance et Jeunesse " ainsi que des membres de Familles Rurales, pour la mise en place d'un "Contrat Temps Libre" concernant les ados.

9.0 TARIFICATION DES SALLES

Le tarif " Habitant de Frasne" concerne les personnes domiciliées au village, ainsi que leurs enfants , même s'ils ne résident pas à Frasne.

10.0 BUREAU POUR LE SCRUTIN DES REGIONALES DU 15.03.1998

- De 8h à 12 h: MM. NICOLET, MONNIER, GRANDJEAN, VUITTON, Mme GIRARD.

- De 12h à 15h: MM.DESARMENIEN, PELLETIER, HUMBÉY, MOREL, JACQUIN, VANTHIER.

- De 15h à 18h: Mmes VANTHIER, CHENEVEZ, MM. POULAIN, MARMIER, RACLE, LHOMME.

Dépouillement à 18h.

11.0 COMPTE-RENDU REUNION DU SYNDICAT

12.0 ANIMATION FETE DE FRASNE

A l'occasion de la Fête de Frasne , les commerçants désirent organiser une semaine commerciale du 11 mai au 17 mai .Des manèges seront installés sur la place GIROD . Des animations proposées par les Associations auront lieu les vendredi , samedi et dimanche

13.0 CLOCHES DE L EGLISE

Il devient nécessaire d'installer une sonnerie automatique, et d'ajouter 2 haut-parleurs sous le porche de l'église.

Afin de sonoriser la Place de l'Eglise lors de manifestations telles que le 8 Mai ou le 11 Novembre, 2 haut-parleurs seront installés à l'extérieur de l'église ainsi qu'un micro.

14.0 SECURITE

Une réclamation a été faite concernant le caractère dangereux de l'intersection de la rue des Gentianes et du Chemin de Combressand. Après étude de la question, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

15.0 C.R. ASSEMBLEE GENERALE DE L' ENTENTE CYCLISTE

16.0 SOCIETE PETITE

Courrier de la S.E.D.D. concernant les problèmes de toiture de l'entreprise PETITE.

17.0 AFFAIRE ROLET

Mr Rolet a fait appel de la décision du tribunal l'obligeant à payer à la commune la taxe de raccordement; néanmoins, sa demande étant arrivée hors délais légaux, le tribunal l'a jugé irrecevable.

18.0 AMENAGEMENTS PLACE DU MARCHE

Esquisse réalisée par le CAUE pour l'aménagement de cette place et de son arrière plan.

19.0 LETTRES DE REMERCIEMENTS:

- de Melle Laurence MOREL concernant la ferme de Cessay,

- de M. Laurent LEPEULE et Melle Bénédicte MARMIER pour la prime à la naissance.

Le Maire :

NICOLET Jacques

MAIRIE
DE
FRASNE

25580 - DOUBS

TÉL. 81 49 83 17

FRASNE, LE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 MARS 1998

TOUS LES MEMBRES SONT PRESENTS

1°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1998

Monsieur Le Maire propose au vote du Conseil Municipal, le Budget Primitif 1998, un document complet de préparation du Budget a été remis à chacun.

Pour la 1ère fois, un budget Bois et Forêts est établi, celui-ci laisse un excédent de 520 978,00 Frs qui est versé au Budget Général.

	CA 1997	BUDGET PRIMITIF 1998		Excédent BP 1998
		Dépenses	Recettes	
BUDGET BOIS	1er Budget			
Fonctionnement		379 022 F	900 000 F	520 978 F
Investissement		148 600 F	148 600 F	
BUDGET-GENERAL				
Fonctionnement	Exc.1052420F	5 154 055 F	5 154 055 F	716 615 F
Investissement		4 394 906 F	4 249 415 F	
ASSAINISSEMENT				
Fonctionnement	Exc:156374F	430 723 F	333 900 F	41 728 F
Investissement	Exc:140680F	274 512 F	116 009 F	
EAU				
Fonctionnement	Exc:358108F	434 270 F	446 000 F	263 940 F
Investissement	Exc:32488F	186 908 F	48 522 F	
C.C.A.S				
Fonctionnement	Esc: 6617F	3 515 F	1 034 F	4 136 F

2°) VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal après propositions du Maire, vote une augmentation de 2% des quatre taxes :

Vote à main levée : 14 Pour, 1 Abstention, 2 Contre.

Le Maire,

J. NICOLET

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

du :

mercredi 15 avril 1998

Frasne le : 25-jun-98

Absents excusés

1.0 Approbation du compte - rendu des réunions du 12.03 et du 31.03.1998

2.0 URBANISME

Déclarations de travaux:

- de Monsieur MARMIER Alain, pour une ouverture de fenêtre donnant au nord, ainsi que pour la construction d'un muret d'une hauteur de 30 cm.
- de Monsieur BRENOT Daniel, au lotissement de la Chapelle, pour la pose d'un abri de jardin en bois.

3.0 ADOS .

La Commission CADRE DE VIE expose le PROJET EDUCATIF à destination des jeunes (adolescents) :

- Associer les jeunes à l'animation et à l'amélioration du cadre de vie du village .
- Susciter la créativité , le goût de l'effort , la convivialité entre générations , par la pratique d'activités diverses .

Le CONTENU des CHANTIERS JEUNES depuis leur création :

- Eté 97 : activités de plein air , réfection des sentiers pédestres, équitation et catamaran
- Automne 97 : réalisation de sujets décoratifs (Pères NOEL)
- Février 98 : animation pour les enfants en liaison avec la Bibliothèque , Familles Rurales, Club du 3è AGE.
- Printemps 98 : chorégraphie , décors , atelier photo en vue de la participation à la Fête de FRASNE.

4.0 ACHAT MATERIEL EMPLOYES

Le conseil accepte l'achat d'un combiné de marque SCM (350 de large) pour un montant de 50 810F .

5.0 VENTE DE BOIS

Vente de chablis à Bians les Usiers, le 02 Avril 1998:

- Parcelles n° 1 - 2 - 34 - 35 : 22 000 F pour 89 m3
- Parcelles n° 27 à 33 : 62 000 F pour 150 m3.

Prochaine vente de chablis à Gilley le 23 Avril 98, concernant 130 m3 dans la forêt de la Joux et 195 m3 dans le Forbonnet.

6.0 HAUT DOUBS TREMLIN

Rencontre avec le nouveau directeur de l'association, Monsieur Poisot qui désire faire connaître cette association auprès du grand public, une plaquette sera adressée à chaque famille .

7.0 CENTRE D'ACCUEIL

Compte-rendu de la réunion du 26 Mars avec l'UFCV, Monsieur le Sous-Préfet, l'ADED, Maître COPPI, et Jeunesse et Sports.

Un dossier de présentation de l'Espace d'Accueil a été envoyé à un comité d'entreprise parisien qui serait intéressé par l'acquisition d'un centre de vacances.

Prochaine réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, en mairie de Frasne, le 24 Avril.

8.0 COMPTE-RENDU COMMISSIONS SCOLAIRES:

Ecole maternelle:

- Des ateliers ainsi que des rencontres sont prévus au Point Information du magasin l'Art Scène, sur les thèmes de l'artisanat et de la peinture
- Intervenants, trois jours par semaine.
- Différents travaux d'entretien sont à réaliser.

Ecole primaire:

- Une kermesse est prévue le 20 Juin pour les deux écoles, sur le thème de l'Amérique du Sud.

9.0 CIRCULAIRE DE LA PREFECTURE

" Mise à disposition des Salles Polyvalentes "

Mise en garde de la Préfecture contre le travail au noir dans ces salles. Pour chaque repas servi, un questionnaire sera à remplir en mairie lors de la réservation de la salle, qui sera mis à disposition des services du contrôle.

10.0 Compte - rendu de la réunion du SYNDICAT DU 24.02.1998

Le vote du budget aura lieu jeudi 16 Avril 1998.

11.0 FETE DE FRASNE

Union des Commerçants:

Le lieu où devrait se tenir la fête n'est pas encore défini; en effet, la Place Girod étant trop exiguë pour accueillir toutes les attractions, il n'est pas envisageable de les installer sur les 2 places ce qui nécessiterait une déviation de la Grande-Rue pour raison de sécurité (4000 véhicules /jour).

12.0 QUESTIONS DIVERSES

- Lettre de Monsieur ORTIZ François .

Monsieur Ortiz renouvelle sa demande d'achat concernant le sentier "piétons" attenant à sa propriété . La Commission se rendra sur place .

- Rachat par la Commune du terrain de la SCI "Les Vaudins" .

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au rachat de la parcelle vendue en zone artisanale à la SCI Les Vaudins représentée par Mme Dubey , pour le prix de 220 000F plus frais de Notaire

- Demande de concours de la D.D.E pour une mission de maîtrise d'oeuvre .

Le Conseil Municipal décide de demander le concours de la DDE pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la construction de trottoirs et caniveaux Rue de la Chapelle . Coût prévisionnel des travaux 322000F , taux de rémunération de ce concours 5.77 % .

Le Maire : NICOLET Jacques

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 25-jun-98

du :

jeudi 14 mai 1998

Absents excusés

1.0 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 1998

2.0 URBANISME

Permis de construire:

- Monsieur Jean-Louis MONNIER pour la démolition et la reconstruction de l'abri à moutons situé sur terrain communal Chemin de Combressand.

- Monsieur Serge PARRIAUX demande l'autorisation de créer un bateau devant sa maison afin de pouvoir faire enrober l'accès à son garage. La commission se rendra sur place.

- Monsieur Matteo PIEMONTESE, habitant 5, Rue du Moulin, pour des aménagements intérieurs de sa maison, et pour la création d'ouvertures.

Déclaration de travaux de Mademoiselle NICOD Michelle, habitant 1, Rue des Gentianes, pour fermer son balcon par une loggia.

Lotissement La Chapelle :

Modificatif du règlement de la 2^e tranche , article 3 section 3, pour permettre l'accès au lot n°82 depuis la rue de La Chapelle .

3.0 CENTRE D'ACCUEIL

Compte-rendu de la réunion du 24 Avril 98, en présence de M. le Sous- Préfet, MM. Louis PHILIPPE, E. VIDAL, GAMBÉY de l'UFCV, PICHOT de l'ADED, et la commission municipale en charge de ce dossier.

L'Espace d'Accueil a été retenu par la RATP comme site possible d'achat ; une visite du bâtiment aura lieu le 3 Juin prochain. La RATP possède déjà 22 autres centres en France.

Une estimation par les domaines est en cours. Le prix de vente reste à déterminer.

Si la vente n'a pas lieu, le centre sera mis en gérance; les candidats devront déposer un dossier complet. Plusieurs particuliers sont intéressés;

Monsieur VIDAL est chargé par Monsieur le Sous-Préfet de démarcher les comités d'entreprise des villes de plus de 500 000 habitants,

L' ADED s'occupera des collectivités,

l'UFCV s'adressera aux associations .

4.0 DOSSIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- La Société COFRECO a fait savoir qu'elle ne donnait plus suite à sa demande de locaux sur FRASNE (3000m2).

- Le Conseil Municipal , après avoir décidé de racheter la parcelle de Monsieur DONIER au prix de 144 400F (terrain et travaux déjà réalisés) , étudie le nouveau parcellaire de la zone artisanale et accepte à l'unanimité de vendre les terrains à la SCI des Etangs et à Monsieur Claudet .

Le prix de vente de ces terrains sera calculé sur les mêmes bases qu'au lotissement communal .

5.0 P.O.S

Suite aux résultats des études faites durant ces derniers mois, une révision du POS s'impose pour prendre en compte l'urbanisation du village, afin d'assurer le développement des zones d'habitat de notre commune à moyen terme.

Le site de Champ Charbon serait un emplacement idéal pour un lotissement, néanmoins mettrait en péril l'exploitation agricole de Monsieur SAILLARD, qui désire construire un bâtiment sur ce secteur.

Un remembrement partiel paraît nécessaire afin de résoudre le projet de construction d'un bâtiment agricole.

La viabilisation de la troisième tranche du lotissement La Chapelle sera lancée prochainement.

6.0 TRAVAUX PLACE DU MARCHE

- Croquis et devis pour les aménagements paysagers:

Pose d'enrobé

Mise en terre de la ligne EDF

Plantations cet automne

Coût approximatif = 90 000F

- Rue de la GARE.

Pose d'enrobé, 170m² pour un devis de 19 000F

7.0 TRAVAUX CENTRE D'ACCUEIL -

Divers travaux devront être effectués pour la mise aux normes sanitaires.

- Cuisine

- Local ordures ménagères

- Sanitaires du Personnel

8.0 SALLE OMNISPORTS - CENTRE D'ANIMATION

Service pour le calendrier, le nettoyage, la surveillance. . . .

Pour des raisons d'ordre pratique, il serait logique de confier à la même personne le calendrier, le nettoyage et la surveillance de la salle.

Cette proposition est à étudier en concertation avec le Comité des Fêtes.

Des travaux concernant les sanitaires sont nécessaires.

9.0 VENTE DE BOIS

Vente du 23 Avril 98 à Gilley:

- La Joux de Frasné: 130 m³ façonnés = 48 tiges : 61 000 F par Scierie LORIN

- Forbonnet : 195 m³ façonnés = 135 tiges : 61 000 F par Scierie VUILLEMIN

- Parcelle 22 : coupe 255 m³ = 295 tiges : 74 000 F par Scierie LORIN

10.0 COMPTE-RENDU REUNION SYNDICAT DU 16.04.1998

Changement des statuts et donc du nom du syndicat: Syndicat Mixte de la Vallée du Drugeon et du Plateau de Frasné.

11.0 BULLETIN MUNICIPAL

Parution fin Juin.

Les articles sont à déposer en mairie.

12.0 FETE DES MERES

Le conseil municipal fêtera les mamans le samedi 6 Juin à la salle d'animation.

Les inscriptions sont à déposer en mairie.

13.0 RAMASSAGE DU TEXTILE

Un container sera mis à disposition pour la collecte de textiles.

14.0 RAMASSAGE DES MONSTRES

Un ramassage des monstres est prévu au mois de Juin.

15.0 ACHATS:

Le conseil municipal décide d'étudier l'achat de bancs.

16.0 LETTRE DE Mme BATHANY

Lettre de Madame BATHANY concernant le chauffage du groupe X. Marmier.

Le conseil municipal donne son accord pour la réfection de l'installation .

17.0 D.I.A.

18.0 SIADET

- Le programme d'animations pour Frasne cet été sera publié en même temps que le programme d'ensemble du SIADET .

La prochaine réunion de tous les délégués du SIADET aura lieu le jeudi 18 juin 98 pour présenter les différentes animations d'été , le projet d'embauche d'un emploi jeune , et les résultats du cabinet d'études Voisenet .

19.0 ECOLES

Les parents d'élèves informent que la Fête des écoles primaires et maternelles aura lieu le Dimanche 28 Juin 98.

Le Maire : NICOLET Jacques

LA FORÊT

GESTION DES NON-SOUMIS

La Forêt Communale est, dans son ensemble, confiée à l'O.N.F. qui en assure la gestion.

Toutefois, certaines parcelles d'une superficie totale de 65 ha, les plus difficiles à exploiter, les moins riches, étaient gérées par le Conseil Municipal sous la responsabilité de la Commission des Bois, et faisaient l'objet, une fois par an, d'une vente à l'amiable entre habitants, et qui avait lieu, par le passé, sur le terrain (même), et, actuellement, en mairie.

Depuis quelques années, l'intérêt des habitants pour l'achat de résineux a considérablement diminué, de sorte que nous avons été dans l'obligation de réaliser les coupes et les ventes directement avec l'O.N.F. C'est pourquoi, nous avons décidé de soumettre au régime forestier les parcelles non soumises.

Dans ce contexte, l'O.N.F. a étudié la progression et l'évolution de la croissance des peuplements.

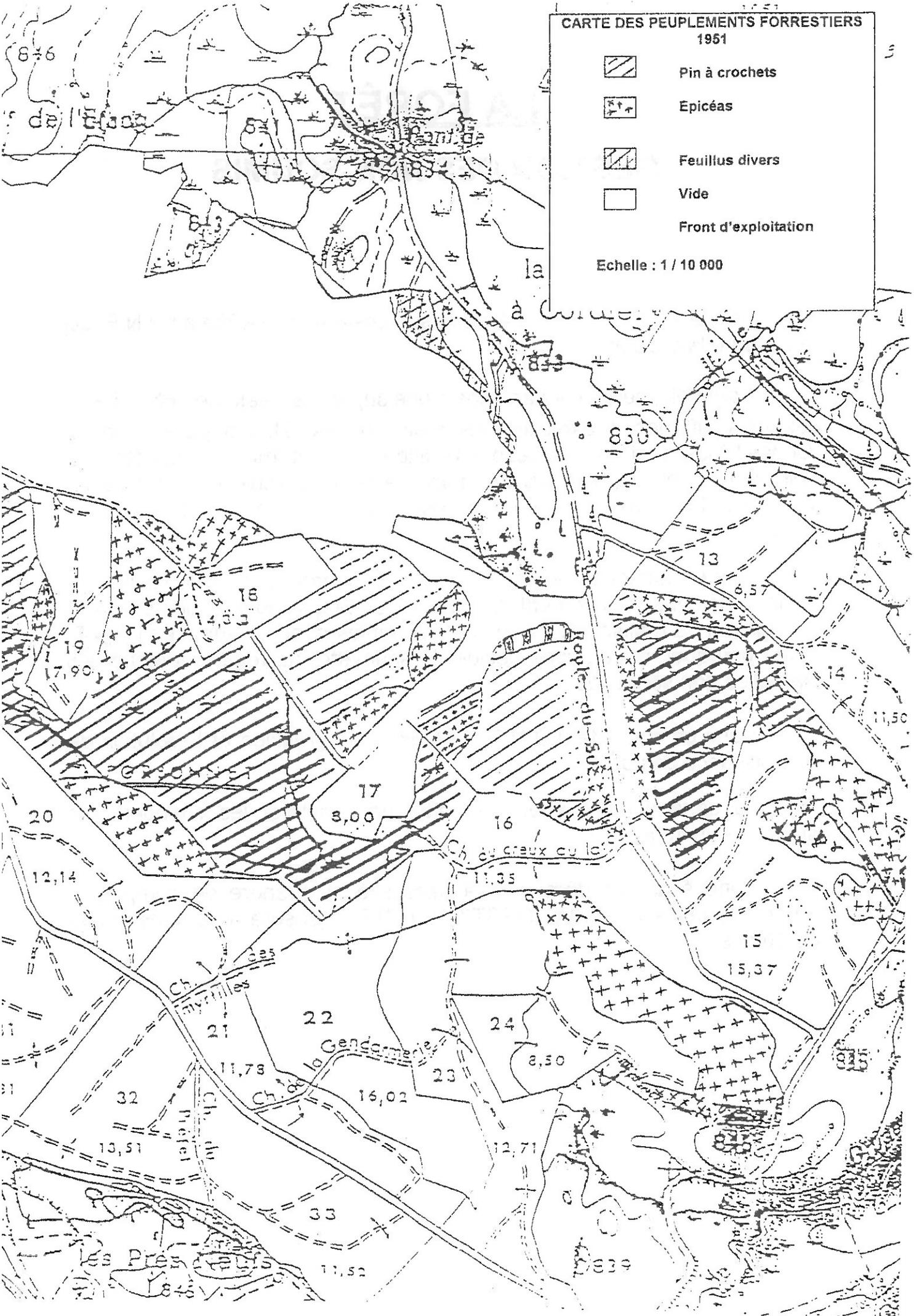
La carte ci-jointe vous permettra de constater les changements survenus en 40 ans.

Cette évolution démontre la nécessité de prendre en compte ce territoire dans le PLAN DE GESTION (O.N.F.) qui sera revu dans moins de 10 ans.

CARTE DES PEUPELEMENTS FORRESTIERS
1951

-  Pin à crochets
-  Epicéas
-  Feuillus divers
-  Vide
-  Front d'exploitation

Echelle : 1 / 10 000



CARTE DES PEUPELEMENTS FORRESTIERS
1991



Pinède de Pin à crochets



Pin Weymouth



Epicéas

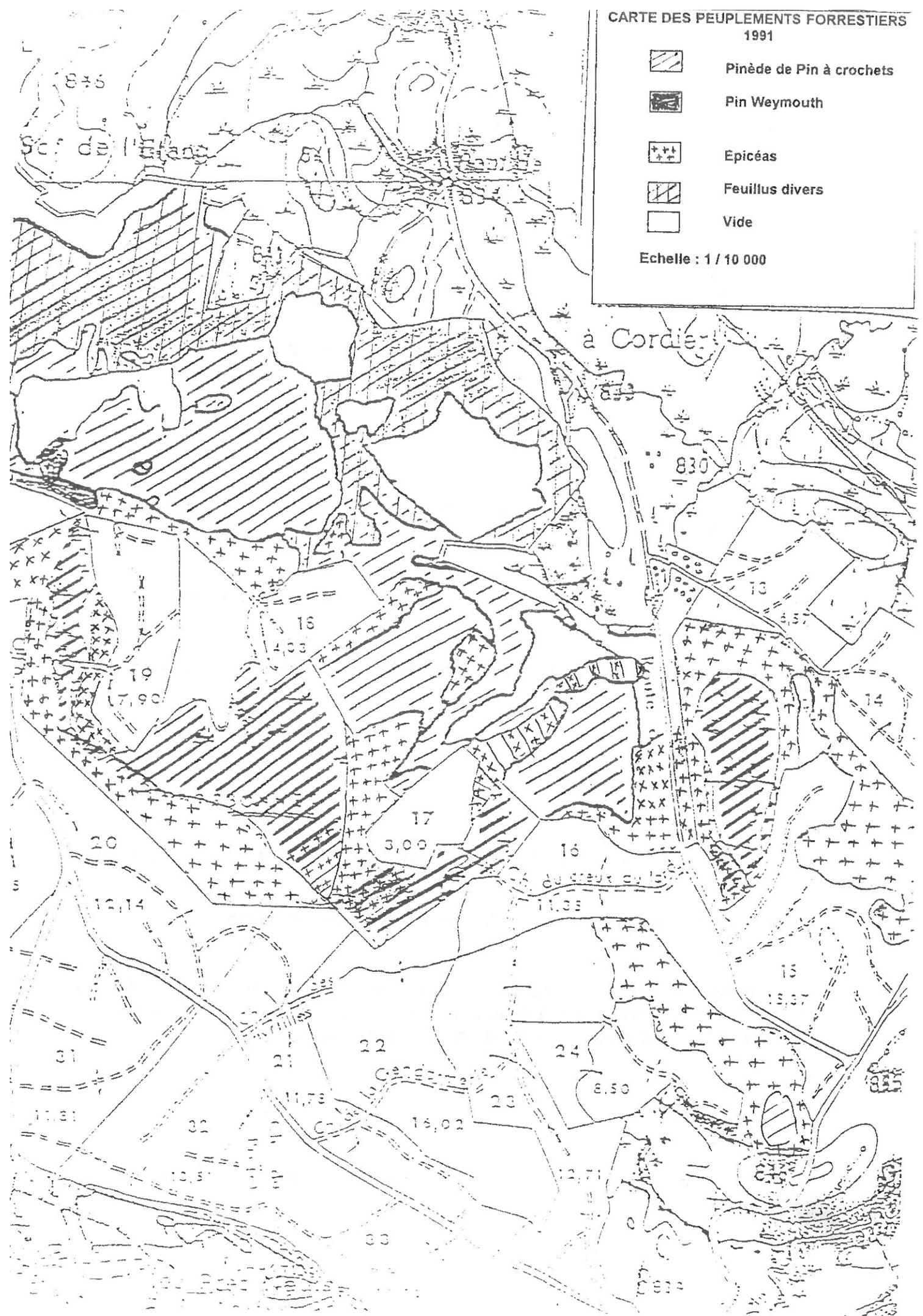


Feuillus divers



Vide

Echelle : 1 / 10 000



LES NOUVELLES SOUMISSIONS

1°) Présentation (voir plan)

Les terrains à soumettre sont composés de 3 zones enclavées dans les terrains soumis de la commune.

La réserve naturelle volontaire chevauche une partie des surfaces à soumettre au sud de la parcelle 17.

2°) Evolution (Voir les 3 plans)

Pour cette étude, F. Séjourné dispose des photos aériennes, infrarouge noir et blanc de 1951, 1980 et 1991.

La première phase de la cartographie consiste à un zonage à partir du recouvrement et de la texture (grain du boisement) tels qu'ils peuvent être analysés sur une photographie aérienne.

Trois grands types de structures sont considérés selon ces deux critères :

- La pessière
- La pinède
- Les vides

La deuxième phase consiste à vérifier sur le terrain, l'exactitude du zonage effectuée sur les photographies.

La troisième phase consiste à traiter les données sur les cartes.

Résultats : Les surfaces de vide et de pinède vont en diminuant, la surface de la pessière augmente. Nous assistons à une évolution assez lente et pouvons penser que certaines zones paraissent en équilibre (non évolution !).

3°) Propositions de gestion

A - Les peuplements

Aucun parcellaire ne sera mis en place d'ici la révision d'aménagement qui aura lieu fin 2005.

Les vides ne seront pas plantés, ils évolueront naturellement.

La pinède ne sera pas exploitée et évoluera aussi naturellement.

La pessière sera gérée selon les mêmes principes que la série jardinée du Forbonnet.

Dans ces peuplements, les coupes de bois seront assises au fur et à mesure du passage en coupe des parcelles voisines comme cela s'est fait ces dernières années sous forme conventionnelle.

Les produits accidentels commercialisables seront reconnus une fois tous les deux ans pour être vendus.

Les limites Vide/Pessière, Vide/Pinède et Pinède/Pessière seront précisément suivies pour suivre l'évolution des structures.

B - La desserte (Voir plan)

Dans le canton du Forbonnet, la commune a poursuivi depuis les années 80 un effort exceptionnel pour développer un réseau de desserte important. Environ 10 000 m³ de matériau ont été mis en place.

Actuellement, le massif à l'est de la route de Frasne à Bonnevaux, environ 170 ha compte :

- 4 km 400 de routes goudronnées
- 2 km 600 de routes empierrées
- 3 km 100 de pistes empierrées

Soit une densité de 5 km 940 de desserte aux 100 ha largement supérieure à la moyenne des forêts du Haut Doubs.

Les travaux routiers à entreprendre seront limités à l'entretien du réseau existant.

Le projet de la commune au sud de la parcelle 17 devra tenir compte d'une part des limites de la réserve et d'autre part de l'intérêt économique de cette opération.

C - Les fossés (Voir plan)

L'Office propose à la Commune de continuer l'entretien des fossés suivant les techniques utilisées depuis 3 ans : entretien manuel consistant au nettoyage du fossé (enlèvement des branches, coupes des rejets, etc...) sans recreuser le fossé au maximum à plus de 20 cm de profondeur.

LA PARCELLE FORESTIERE HORS CADRE

Voici les éléments les plus importants du travail effectué par F. Séjourné sur la parcelle hors cadre.

1°) La richesse biologique

Elle est mise en évidence par :

- Le nombre de groupements végétaux (Voir en mairie la carte de 1994 établie par le Conservatoire des espaces naturels dans le cadre du programme LIFE).

- La richesse floristique : * 8 espèces de protection nationale
 - * 2 espèces de protection régionale
 - * 3 espèces remarquables.

- La richesse faunistique de part les nombreuses espèces inféodées au milieu très particulier des tourbières (Pipit farlouse, vipère péliade, lézard vivipare, etc...).

2°) Les peuplements forestiers

La méthode de travail à l'aide des photographies aériennes précédemment décrite, a été reconduite (Voir les cartes).

Cinq grands types de structures sont matérialisés :

- La pessière
- La pinède
- Les vides
- Le pin Weymouth
- Les feuillus divers

Le tableau ci-dessous synthétise les observations faites sur les cartes. La plantation marginale de pins Weymouth est incluse dans le pourcentage des pins.

%	<i>Pin</i>	<i>Epicea</i>	<i>Feuillus</i>	<i>Vide</i>
1951	17	8	2	73
1980	26	10	28	36
1991	36	12	34	18

Le pin à crochet gagne autant de terrain entre 1951 et 1980, qu'entre 1980 et 1991.

La dynamique du feuillus est également importante.

Les vides sont comblés de plus en plus et de plus en plus rapidement.

Si aucune action n'est programmée rapidement, il est à craindre :

- une rapide disparition des zones de vide occupées par la tourbière active ou bombée, le niveau d'eau diminuant à cause de l'évaporation plus importante due au couvert forestier.

- la fermeture totale des milieux évoluant en général rapidement vers la pinède à crochet et donc la perte de la richesse biologique de cette parcelle.

Les zones forestières occupées par le feuillu sont en grandes parties des peuplements de jeunes épicéas dominés par une futaie assez dense de bouleaux, trembles et saules.

Cette végétation évolue en grande partie sur un sol mouilleux mais non tourbeux.

Ces zones non tourbeuses mériteraient d'être suivies (dégagement des épicéas par exemple) à condition :

- d'envisager dès maintenant la possibilité de mettre en place un réseau de desserte

- de faire évoluer les règlements de la réserve qui interdit actuellement toute intervention sur les peuplements forestiers.

Toutes ces réflexions devraient amener les décideurs à trouver un plan de financement qui permettrait d'élaborer un plan de gestion et de financer des actions pour sauver ces milieux à très fortes richesses patrimoniales.

Rapport transmis à la commune de Frasne, le 08 avril 1998.

Gérard CLERC

COMMUNE DE FRASNE

Vente de lots de bois par soumissions achetées

(A remettre en mairie avant le 25/07/98)

DESCRIPTIF DES LOTS

Lots N°	Description / Clauses particulières	Volume	Fs : Feuillus Rx : Résineux	Observations	PRIX TTC
1	Parcelles : 4 - 5. Cessay 13/20 - 5/25 - 5/30	8 m ³	Rx	Chablis	
2	Parcelles : 6 - 7 - 8. Billin 9/20 - 3/25 - 3/30 - 2/35 - 1/45	8,5 m ³	Rx	Chablis	
3	Parcelles : 42 - 43. La Joux 3/20 - 2/35 - 1/30 Parcelle : 38 - La Joux - 1/30 - 1/45 Parcelle : 29 Forbonnet - 1/25 Parcelle : 16 Forbonnet - 2/20	2,5 m ³ 3 m ³	Rx Fs	Chablis	
4	Parcelle : 39 - La Joux 4/20 - 6/25 - 3/30	5 m ³	Fs	Martelé en 97 Coupe	
5	Parcelle : 14 Forbonnet 14/8 - 10/20 - 6/25 Nettoisement avant travaux	5 m ³	Rx	A terminer avant le 15/09/98	
6	Plantation le long de la parcelle 35 Forbonnet - 54/8 - 53/15 - 3/20 - 1/25	6,5 m ³	Rx	Voir le propriétaire pour la sortie	
7	Parcelle : 15 Forbonnet 4/20 - 5/25 - 4/30 - 2/40	7 m ³	Fs	1/65 Réservé pour la commune, marqué en rouge	
8	Non soumis Piste parcelle : 24 Forbonnet 1/20 - 3/25 - 1/30 - 2/35 Non soumis + Parcelle 19 Forbonnet 3/25 - 1/30 - 1/35 - 8/18 - 11/20	3,5 m ³	Rx Rx	Les perches + les 20 sont des tiges sèches	

- Descriptif des lots : disponible en mairie, ainsi que les conditions de vente.

Le fonctionnement de l'institution communale

Cet article de fond est le premier d'une série.

L'objet de ces divers articles est de vous expliquer ou de vous remémorer pour les plus anciens

- ◆ Comment fonctionnent les institutions communales ?
- ◆ D'où vient l'argent que la commune dépense ?
- ◆ Où va t'il ? à qui et à quoi sert-il ?
- ◆ Quelle est ou quelles sont la mission(s) d'une commune ?
- ◆ Quels sont les services que l'on attend de la mairie ?

Toutes les remarques sur le fond ou la forme du sujet sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter à la mairie (Maire, secrétariat). Nous serons très heureux de recueillir vos avis pour développer, si vous y trouvez intérêt, ou stopper cette rubrique

Mairie de FRASNE

Fonctionnement de l'institution communale

- Qui fait quoi ?
- comment ça marche ?
- Qui est responsable ?



Mairie de FRASNE

Le conseil municipal: attributions

- Le conseil municipal est souverain en ce qui concerne le territoire de la commune
- Il règle par ses délibérations les affaires de la commune
- Il donne son avis chaque fois qu'il est requis...



Dans le cadre de l'information donnée aux élus locaux, l'association des maires du Doubs a présenté un exposé sur le **fonctionnement de l'institution communale**.

Nous en avons extrait l'essentiel

L'information portait sur :

- Le conseil municipal,
 - ses attributions
 - son fonctionnement
- Le rôle des commissions
 - Les attributions du maire et de ses adjoints
 - Les pouvoirs généraux du maire en matière de police.
- Ce que doit contenir le **registre des délibérations du conseil**

Les principales **attributions** du conseil municipal sont stipulées dans le code des communes article L.121-26,27,28

Attributions du conseil municipal :

Mairie de FRASNE

Le conseil municipal: attributions

- budgétaires
- relatives aux services communaux
- relatives au personnel de la commune
- relatives aux biens de la commune
-



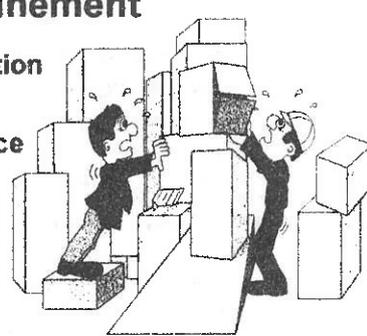
Fonctionnement du conseil Art L.121-8

Art L.121-9 Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile

Mairie de FRASNE

Conseil municipal: fonctionnement

- Convocation
- Quorum
- Présidence
- Vote
-



Quorum Art L.121-11

Présidence Art L.121-13

Vote Art L.121-12

1/Budgétaires :

délibérer sur le compte administratif, annuellement présenté par le maire Art 121-27

2/relatives aux services communaux :

ex: Création / mode de fonctionnement d'un service d'ordures ménagères, bureau d'aide sociale...

3/relatives au personnel communal.

Le maire choisit un collaborateur après décision du conseil de créer un poste supplémentaire.

4/relatives aux biens de la commune.

Il décide de l'acquisition ou de la vente d'éléments du domaine privé (bois, appartement communal). En aucun cas il ne peut décider pour des éléments appartenant au domaine public tel que école ou mairie, qui sont des biens inaliénables.

5/relatives en matière d'urbanisme POS,

6/relatives au développement économique :

- maintien des activités
- aide aux entreprises en difficulté
- favoriser le développement

7/ Electives: le maire propose un ou des représentants, le conseil décide,

8/ Consultatives Ex: Avis sur indemnité de logement à accorder aux instituteurs...

Les conseillers municipaux se réunissent au moins une fois par trimestre

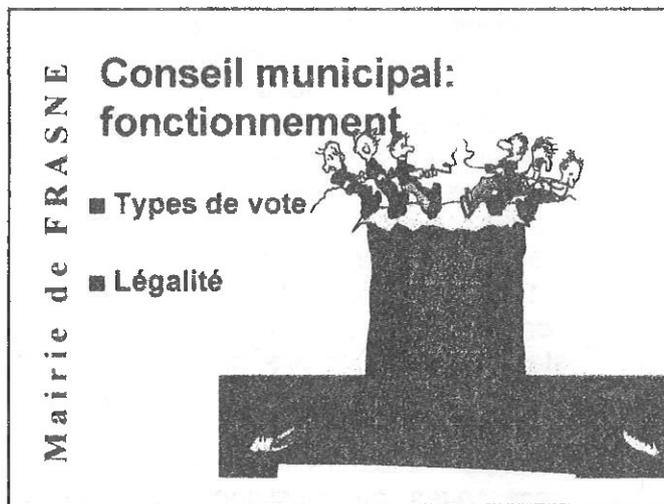
Convocation. Dans la majorité des cas: Elle est faite par le maire, Elle indique les questions portées à l'ordre du jour, elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée, adressée aux conseillers par écrit et à domicile 3 jours francs au moins avant la réunion, sauf en cas d'urgence où le maire peut convoquer le conseil en moins d'un jour. Art L.121-10

Autres cas: Elle peut être demandée par les adjoints, ou au moins 50% des conseillers. Le préfet peut convoquer le conseil pour un point déterminé.

- Le conseil ne peut délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si tel n'est pas le cas, une deuxième délibération pourra être prise quel que soit le nombre de participants à une deuxième séance qui se réunira au moins 3 jours après la première.

- Le maire, à défaut celui qui le remplace, préside la séance du conseil municipal. Exception lors du débat du compte administratif du maire, le conseil élit son président.

- Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité, la voix du président de séance est prépondérante sauf à bulletin secret. Il est possible de donner pouvoir à un collègue pour une durée maxi de 3 séances consécutives.



Art L.121-14

Art L.121-15

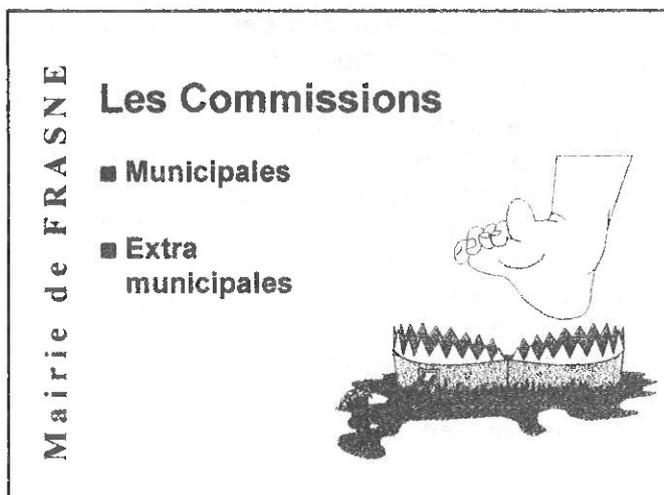
Art L.121-16

Art L.121-17

Art L.121-18

Art L.121-19

Selon les articles L.121-20 et L.121-20-1, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Le conseil fixe la composition sur proposition du maire. Chaque comité est présidé par un membre du conseil qui doit communiquer chaque année un rapport au conseil



Types de vote :

- à main levée ou assis levé
 - à scrutin public : c'est un vote "assis levé" réclamé par au moins 25% des présents. Ce type exige un compte-rendu nominatif du vote.
 - à bulletin secret si 1/3 des présents le réclame, ou en cas de nomination ou présentation Ex désigner des représentants intercommunaux ou communaux
- Légalité:**

Une délibération ne peut pas être contraire à la loi et ne peut pas être prise par un membre intéressé par la décision. Ex: Travaux d'électricité pour Noël LHOMME. Pendant le vote, il faudra exclure l'intéressé, et sur le compte-rendu indiquer qu'il a quitté la salle.

- Le conseil au début de chaque séance nomme 1 ou plusieurs secrétaires
- Les séances du conseil sont publiques. A la demande de 3 membres ou du maire, le conseil peut décider, à la majorité absolue des membres, de se réunir à huis clos.
- Le maire a seul la police de l'assemblée
- Le compte-rendu de la séance est affiché dans la huitaine
- Les délibérations sont inscrites par ordre de date et signées par tous les membres présents à la séance
- Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux., des budgets, des comptes, des arrêtés municipaux.

Les commissions municipales : Elles peuvent être constituées pour autant de sujets qu'il apparaît nécessaire de traiter. La pratique montre que ces commissions sont presque devenues institutionnelles.

- Le maire en est président de droit, et les convoque toutes.
 - Elles peuvent être modifiées en cours de route.
 - Elles peuvent être fusionnées pour des projets spécifiques.
 - Il est possible de faire appel à des non-élus.
- L'objet de ces commissions est d'éclairer les élus. Ce sont des travaux en principe non communicables, sauf en ce qui concerne les adjudications et les impôts.

Les commissions extra-municipales :

Rien n'est fixé par les textes de loi

Particularités

Le CCAS / Bureau d'aides sociales n'est pas une commission, c'est une entité juridique

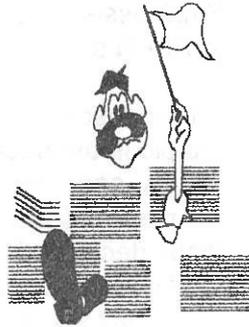
Les attributions du maire sont décrites dans les articles L122-xx L'article L.122.19 précise que ;

Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'état dans le département, le maire est chargé d'exécuter les décisions prises. Ces décisions sont de 3 niveaux Elles peuvent être prises par lui-même, le conseil municipal, ou l'état

Mairie de FRASNE

Attribution: maire & adjoints

- Attributions du maire
- Rôle des adjoints

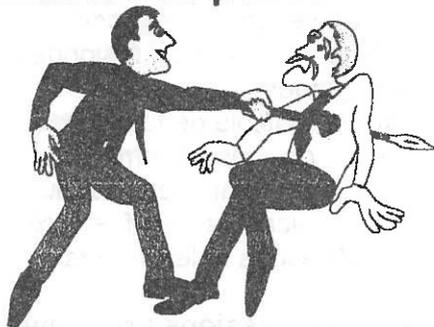


Rôle des adjoints:

Le législateur a condensé les pouvoirs en matière de police dans l'article L.131-

Mairie de FRASNE

Pouvoirs généraux du maire en matière de police



- **Décisions prises par lui-même** : Direction des services municipaux, autorisations d'urbanisme, Pouvoirs de police municipale touchant à la salubrité, sécurité, tranquillité, moralité et le cadre de vie. Le maire signifie ses décisions par arrêté. Il les fait appliquer par d'autres. Il doit motiver ses décisions.

- **Décisions prises par le conseil** :

L.122-20 Changer d'affectation les propriétés communales ; fixer les tarifs (voirie, stationnement..) droits prévus au profit de la commune, réaliser les emprunts, préparation des règlements des marchés, louage, passer des contrats d'assurance, créer des régies nécessaires au fonctionnement des services municipaux, gérer les cimetières, accepter les dons et legs,

- **Décisions prises par l'état**

L.122-23 Le maire est chargé sous l'autorité du représentant de l'état dans le département :

- de la publication & exécution des lois et règlements.
- Exécuter les mesures de sûreté générale;
- des fonctions spéciales attribuées par les lois.

L.122-24 Le maire & ses adjoints ont qualité d'officier de police judiciaire,

L.122-25 et sont officiers d'état-civil.

Les adjoints sont proposés par le maire. Ils reçoivent une délégation de compétences provisoires. Ces compétences peuvent être attribuées, retirées ou modifiées à n'importe quel instant.

L.131-1 Responsabilité de la police municipale et de l'application et l'exécution de ses actes décrits en L131-2

L.131-3 Responsabilité de la police de la circulation de la route à l'intérieur des agglomérations.

L.131-4 Droit d'interdiction d'accès et de réglementation d'arrêt et stationnement

L.131-5 Délivrer des permis de stationnement, ou de dépôt temporaire

L.131-6 Pouvoir à ce que tout décédé soit inhumé décemment.

L.131-7 Exécute les mesures de sûreté en cas de danger grave ou imminent

L.131-8 En cas de ruine prescrit réparation ou démolition des bâtiments.

L.131-9 Prescription de ramonage au moins une fois /an.

L.131-10 Prescription d'éloignement des meules de grains, paille, fourrage.. à distance déterminée

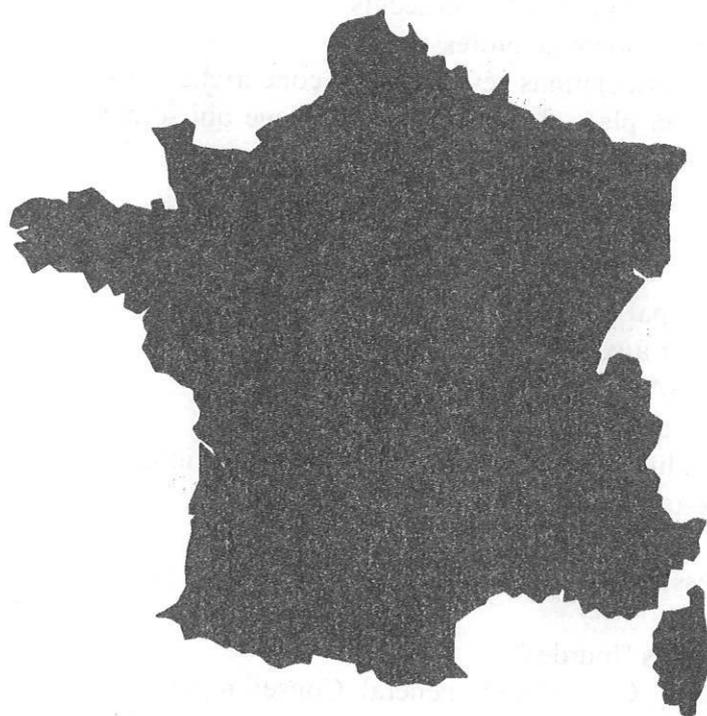
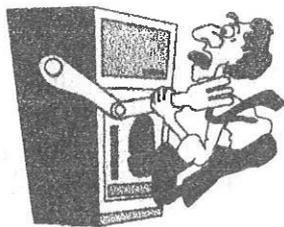
L.131-11 Prescription d'entourer d'une clôture suffisante les puits et excavations présentant un

Mairie de FRASNE

Registre des délibérations du conseil

■ Concept

■ Contenu



Registre des délibérations :

Concept

Sur la base d'un document standard, il est tout à fait possible, soit d'utiliser une page pleine par point traité, soit de cumuler plusieurs sujets sur une même page.

Contenu: Le registre des délibérations est un compte-rendu, il est destiné à être communiqué ou affiché. Il se doit de refléter le déroulement de la séance.

Ce registre :

- doit exister
- toutes les décisions doivent être portées
- Il doit être signé par tous les participants
- Il doit être affiché, au plus tard 8 jours après la séance du conseil pendant un délai raisonnable,

Eléments obligatoires:

° Département du Doubs, Commune de Frasne, Arrondissement, canton

° *NOTA Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le ... que la convocation du Conseil avait été faite le... et que le nombre des membres en exercice est de* Exécution des articles L121-10, R121-7, L121-11, L124-3, R124-2, L121-17, R121-9 du code des communes.

° Séance du..., l'an le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de .. pour la session... ordinaire du mois de ... étaient présents tous les conseillers en exercice sauf...

Il a été procédé conformément à l'article L121-14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M.... ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M. le Président a déclaré la séance ouverte.

° Objet : titre, détail du débat sur le point traité.

Aujourd'hui, dans les écoles, entre autres, nous recommençons à parler d'instruction civique, et les plus anciens s'en souviendront certainement non sans une certaine nostalgie.

Alors, peut être, nous élus, pouvons-nous apporter notre modeste contribution en rappelant un des éléments importants qui contribue à faire ce que la **FRANCE** est .

PROJET CHANTIER PROXIMITE POUR LES JEUNES

A Frasne, nous bénéficions d'un tissu associatif très riche, tant sportif que culturel. Malgré cela, de nombreux jeunes ne pratiquent aucun sport collectif, aucune activité culturelle.

Pour enrayer les pièges de l'oisiveté : alcool, drogue, dégradations, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite la mise en place d'un programme à destination des adolescents.

La commission CADRE DE VIE est chargée de ce projet.

OBJECTIFS

- Etre à l'écoute des jeunes.
- Associer les jeunes à l'animation et à l'amélioration du cadre de vie du village.
- Susciter la créativité, le goût de l'effort et du travail bien fait.
- Leur permettre de se responsabiliser et d'exploiter leurs possibilités par la pratique d'activités diversifiées : manuelles, artistiques, sportives...
- Créer un climat de convivialité entre générations.
- Leur faire découvrir le patrimoine communal.

CLAUSES

- ☐ que les CHANTIERS JEUNES soient ouvert à TOUS les adolescents
- ☐ que les activités proposées soient distinctes du domaine professionnel.
- ☐ qu'une concertation préalable avec les associations évite toute concurrence, donc émergence d'un projet commun avec mise en place d'un comité de pilotage qui se devra d'assumer la responsabilité morale de ce projet.

MOYENS

- **Information :** réunions, bulletin municipal.
Affichage, presse, courrier aux parents.
- **Encadrement :** animateurs titulaires du BAFA ou BAFD
et/ou autre diplôme adéquat.
Intervenants extérieurs adultes (dans le cadre d'activités spécifiques).
Eventualité d'un emploi-jeune
- **Financement :**
 - a) Commune : locaux, matériel, assurances, participation financement activités sportives.
 - b) Parents : participation en cas d'activités "lourdes".
 - c) Organismes (Etat) : Jeunesse et Sports, CAF, Conseil général, Conseil régional...
- **Durée :** "modules" de 3 jours : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h
- **Fréquence :** vacances scolaires
 - à l'avenir, possibilité d'ouverture (activité de courte durée) en période scolaire, le mercredi ou samedi après-midi.
(avec animateurs, emploi jeune).

CHANTIER JEUNES ADOLESCENTS

VOTRE ETE AVEC NOUS

Depuis un an, le Conseil Municipal a mis en place des activités en direction des jeunes.

Ses objectifs principaux sont de les accueillir, les associer à l'animation et à l'amélioration du cadre de vie du village, en suscitant la créativité, le goût de l'effort, sans oublier les moments de détente (sports, loisirs...).

CHANTIER JEUNES ETE 98 :

Ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans

- JUILLET : du 7 au 23 (3 périodes)
- AOUT : du 11 au 27 (3 périodes)

→ Périodes de 3 jours par semaine : le mardi, mercredi et jeudi

→ Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 30

AVENTURE UTILE : rénovation de la chapelle de Cessay, nettoyage « cimetière des moines », balisage sentier pédestre, parcours santé.

LOISIRS : équitation, activités nautiques, escalade...
bivouac (ferme d'alpage).

COÛT : 100,00 Frs / semaine

ENCADREMENT : 2 animatrices BAFA

ESPACE JEUNES P.A.I.O du Haut-Doubs

"Une mission de service public en faveur des jeunes de 16 à 26 ans, avec comme objectif l'insertion dans la vie active."

MOBILISATION POUR LES JEUNES : L'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale. Elle implique une forte mobilisation de l'Etat, du Conseil Régional, des collectivités locales. Elle associe les entreprises, les partenaires sociaux.

EMPLOI - FORMATION : Chaque jeune trouve à l'Espace Jeunes des personnes compétentes à même de l'accueillir, de l'informer, l'orienter et l'accompagner pour toutes les questions touchant à l'emploi et à la formation. L'Espace Jeunes permet également l'information sur l'Europe et la participation à des programmes européens comme Léonardo, Interreg, Eurodysée...

Mr Serge GRENIER, conseiller emploi-formation à l'Espace Jeunes P.A.I.O. de Pontarlier effectue une permanence le 2^{ème} vendredi de chaque mois à la Mairie de FRASNE.

Beaucoup de jeunes fréquentent cette permanence. **(en 1997, 36 personnes ont été accueillies)**

Ces permanences sont très pratiques pour les jeunes ne pouvant se déplacer (pas de permis, garde d'enfant...) et ont aussi l'avantage de permettre au Conseiller Emploi-formation de rencontrer les personnes de terrain : Mr le Maire, conseillers municipaux, chefs d'entreprise...

Néanmoins, même si l'Espace Jeunes P.A.I.O. a bien trouvé sa place à Frasné, trop de personnes ne connaissent pas encore son rôle et ses missions. Les jeunes sortis dernièrement du système scolaire, ou demandeurs d'emploi depuis peu peuvent se renseigner ou prendre rendez-vous à :

- **ESPACE JEUNES, 4 rue de la Paix à Pontarlier (Tél. 03.81.46.54.61), du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.**
- **Permanence le 2^{ème} vendredi du mois, de 15 h à 17 h à la Mairie.**



CYRIL REBOUILLAT

SYDNEY octobre 97

11^{ème} Jeux Mondiaux des Transplantés

Athlétisme : 5000 m Médaille d'Or

Cyclisme : 4^{ème} au général

CLAUDE PARIS

**Membre de l'équipe de
France de Pulka
et traîneau à chiens**

- 5 fois champion de France
- Vice-champion d'Europe
- 10^{ème} aux championnats du Monde
- Vainqueur du Trophée Purina 98
- Harnais d'Or 98 (Meilleur pulkiste)





Ecole Maternelle en visite chez les Pompiers.

**Pose de drains
sur le terrain
de foot.**



CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

(C.L.S.H.)

ETE 1998

enfants de 4 à 12 ans
du 6 juillet au 31 juillet

*L'Association Familles Rurales de Dompierre et Frasne
est heureuse de vous présenter
son 14ème centre de loisirs d'été*

OBJECTIFS EDUCATIFS

Reprenant les valeurs « Familles Rurales », ils sont basés sur les développements physique, intellectuel, affectif, social et moral de l'enfant, dans le respect de ses rythmes de vie.

ENCADREMENT

Le projet pédagogique des responsables Familles Rurales « Frasne-Dompierre » est mis en oeuvre par des animateurs BAFA, encadrés par Frédéric CUBY.

PRESENTATION

Public : enfants nés de 1994 à 1986.

Dates : du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 1998.

Lieu : école primaire de Frasne, rue de la Gare.

Inscriptions : à la semaine complète.

Horaires : 9 h 00 / 12 h 00 - 14 h 00 / 17 h 00 (accueil de 9 h 00 à 9 h 30)

Activités : de plein air et activités d'expressions

1 journée pique-nique par semaine (fourni par les parents)

TARIF - différent suivant la commune et le moment de l'inscription :

(ceci afin de constituer le plus tôt possible notre équipe d'animateurs) :

en mai : enfant de Dompierre et Frasne : 180F/semaine ; au 1er juin : 200 F/s

en mai : enfant des autres communes : 230F/semaine ; au 1er juin : 240F/s

CANTINE : 23F/j (encadrement compris), possible tous les jours,

Il faudra préciser dès le lundi le nb de jours de cantine de la semaine.

PROPOSITION DE MINI-CAMP

(coucher sous tente, des membres de l'association pourront vous prêter un sac de couchage, si besoin) :

pour les enfants nés en 94/93/92 : 2 jours/1 nuit : supplément de 80F

pour les enfants nés en 91/90/89 : 3 jours/2nuits ; supplément 150F

pour les enfants nés en 88/87/86 : un mini-camp de 5jours aura lieu, coût 650F

Nota bebe : les transports aller et retour seront assurés par les parents.

INSCRIPTIONS

à la Mairie de Frasne - vendredi 12 juin - de 15 h 45 à 18 h 00

Responsables familiaux et directeurs seront présents.

RENSEIGNEMENTS

Nicole MARMIER, rue de l'étang, Frasne - Tél : 03 81 89 75 45

Véronique Jacquin, rue des Contours, Frasne - Tél : 03 81 49 87 25

Notre centre est habilité par Jeunesse et Sports, les chèques vacances, bons CAF ou MSA, sont déductibles.

Sur demande, nous vous fournissons une attestation de séjour pour les Comités d'entreprise, administrations ou autres.

Il faut être **adhérent à une association Familles Rurales** pour le centre aéré (carte d'adhérent « Frasne - Dompierre » 1997 : 90F)

Un acompte (la moitié du séjour) est demandé à l'inscription.

Sauf cas exceptionnel, nous ne pourrons rembourser les acomptes versés.

Munissez-vous, à l'inscription, de la **fiche ci-jointe dûment remplie.**

Le **solde du séjour** sera demandé le **premier jour du séjour**

(Apportez bons ou chèques vacances)

Merci de payer par chèque, cela rend la tâche tellement plus aisée à la trésorière !!!

IMPORTANT : si vous ne connaissez pas encore exactement les dates de vos vacances, **il suffit de vous inscrire un nombre déterminé de semaines en mai pour bénéficier du tarif préférentiel (vous nous préciserez aussitôt que possible les semaines effectives).**

Vous pourrez trouver ces imprimés et fiches d'inscription dans vos mairies.



FAMILLES RURALES

FRASNE- DOMPIERRE

**CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
(C.L.S.H.)
ETE 1998**

LES AMIS DE LA MUSIQUE

1) Examen de Fin de Deuxième Cycle (BREVET)

Ces examens se sont déroulés dimanche 24 mai au Conservatoire National de Région de Besançon pour tous les élèves de Brevet du département .

Formation Musicale (Solfège) :

Marielle Troutet	Mention Bien
Anaëlle Clerc	Mention Bien

Instruments :

	<u>Clarinette</u>
Marielle Troutet	Mention Très Bien
Anaëlle Clerc	Mention Bien
Christelle Nicolet	Mention Bien
	<u>Cor d'Harmonie</u>
Anne-Lyse Vallet	Mention Très Bien
	<u>Trombone</u>
Pierrick Bruchon	Mention Bien
	<u>Hautbois</u>
Virginie Courtebras	Mention Assez Bien

Félicitations aux élèves (Tous musiciens à l'Orchestre d'Harmonie) et à leurs professeurs pour ces très bons résultats qui démontrent une fois de plus le sérieux et la qualité du travail effectué à l'école de musique .

2) STAGE DE PERFECTIONNEMENT INSTRUMENTAL

Instruments pratiqués :

Hautbois, Flûte Traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor d'Harmonie, Trombone, Tuba, Piano, Percussion, Batterie .

24 AOUT au 28 AOUT 1998

Ecole d'Agriculture de LEVIER (25)

FRAIS D'INSCRIPTION : Tarif unique : 650 francs

Vendredi 28 août 1998 :

Concert de fin de stage à la salle des fêtes de FRASNE - 20h30 - Entrée Libre -

NIVEAU

Ce stage est ouvert à tous les enfants et adultes ayant deux années d'instrument minimum

3) INSCRIPTIONS - REINSCRIPTIONS (année scolaire 98/99)

MERCREDI 9 SEPTEMBRE	de 13h30 à 18h30
JEUDI 10 SEPTEMBRE	de 16h00 à 18h45

MERCREDI 16 SEPTEMBRE Réunion suivie des horaires instruments à 17h45 .

Diciplines: Formation Musicale - Hautbois, Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor d'Harmonie, Trombone, Tuba, Percussion, Batterie Accordéon, Guitare, Piano, Danse .

Début des cours :

LUNDI 21 SEPTEMBRE

Orchestre d'Harmonie, Reprise des répétitions :

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Mairie
de
Frasne

Haut
Doubs
Tremplin

L' E M P L O I

C' E S T L' A F F A I R E D E T O U S

Au dernier recensement de l'A.N.P.E., plusieurs personnes habitant FRASNE seraient, actuellement, à la recherche d'un emploi.

**Cette situation, vous la vivez, ou vous connaissez des
parents, amis, voisins qui la vivent.**

**Afin de répondre à cette préoccupation,
la Commune de FRASNE et l'Association Intermédiaire
HAUT DOUBS TREMPLIN
ont décidé de mener une action commune.**

HAUT DOUBS TREMPLIN est une association qui met à disposition des Demandeurs d'Emploi auprès des particuliers, artisans, entreprises, associations... pour effectuer des travaux de courte durée (ménage, petit bricolage, jardinage, manutention,...).

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, ou si vous voulez aider un Demandeur d'Emploi en proposant des travaux, nous vous invitons à prendre contact avec :

**Association Intermédiaire HAUT DOUBS TREMPLIN
43, Faubourg Saint-Etienne
25300 PONTARLIER
Tél. : 03 81 46 62 74**

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS ARRIVONS A LUTTER CONTRE LE CHOMAGE

Le Maire,

J. NICOLET

Le Directeur de l'Association

R. POISOT

RECHERCHE D'EMPLOI

NOM : PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....
.....
.....

TELEPHONE :

SANS EMPLOI DEPUIS : DERNIER EMPLOI :

EMPLOI RECHERCHE :

Désire être reçu en entretien à FRASNE

Désire être reçu en entretien à PONTARLIER

A savoir : Dans le cadre de la Loi Informatique et Liberté, ces données sont confidentielles et ne seront divulguées ni par la Mairie, ni par HAUT DOUBS TREMLIN

✂

PROPOSITION DE TRAVAIL

NOM : PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....
.....
.....
.....

TELEPHONE :

SERVICE(S) SOUHAITE(S) :

.....
.....
.....
.....
.....

A savoir : Pour les particuliers, dans le cadre des emplois familiaux, toutes les missions d'aide à domicile, de jardinage ou de déneigement, vous permettent de bénéficier de la réduction d'impôts (50% sur le montant à déclarer selon la loi en vigueur).



Si tu es né(e) entre le 1^{er} Juillet 1984 et le 1^{er} mai 1986,
que tu as envie de découvrir le métier de sapeur pompier,

alors viens nous rejoindre
à la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Frasne

Tu pourras apprendre la vie en groupe et le travail d'équipe.
Tu pourras acquérir des notions de secourisme et d'incendie
et faire du sport.

Renseignements et inscriptions
(dans la limite des places disponibles)
chez Lieutenant Comte François au 03 81 49 82 48
ou
chez Caporal Piganiol J.Claude au 03 81 49 88 12

Inscriptions jusqu'au 6 septembre 1998
dernier délai

Association des Jeunes Sapeurs Pompiers ?

Rappel

Dans le précédent numéro de « *Frasne notre village* », nous vous parlions du corps des sapeurs de Frasne et tentions de vous montrer les avantages et contraintes apportées par la départementalisation de ce corps.

Déjà les pompiers lançaient un appel aux jeunes qui voudraient bien les rejoindre pour assurer la bonne continuation, la relève des plus anciens, et somme toutes, notre sécurité.

On recrute toujours !

Le but de ces pages est de vous montrer, de vous expliquer les « *J.S.P.* » (Jeunes sapeurs – Pompiers), et surtout **d'inciter des envies d'aller concrètement voir ce qui s'y passe.**

Qu'est ce que c'est ?

C'est un groupe composé d'au moins dix jeunes garçons et filles animé et encadré par :

- ✓ des formateurs sapeurs pompiers volontaires ou professionnels.
- ✓ des moniteurs d'éducation physique.
- ✓ tous moniteurs dont les compétences (notamment en secourisme) peuvent apporter un plus à la formation et l'éducation des jeunes.

Ce groupe est déclaré en association de type loi 1901 affiliée à la fédération nationale des sapeurs-pompiers français placée sous le parrainage du corps, et des services départementaux d'incendie et de secours.

Buts de l'association

- Recruter et regrouper les jeunes pour promouvoir leur sens civique et leur esprit de dévouement.
- Assurer une formation civique et théorique enrichissante sur le plan personnel.
- Préparer par des cours théoriques, des démonstrations pratiques à la fonction de sapeur – pompier.
- Faciliter le recrutement ultérieur des sapeurs – pompiers volontaires ou professionnels.

Qui peut en faire partie

Tout garçon ou fille français ou étranger, âgé en théorie de 8 à 19 ans, en pratique à Frasne à partir de 12 ans demeurant sur le territoire de la commune ou des communes rattachées au centre de secours.

Formation

- Durée
- Fréquence
- Diplôme obtenu

- Minimum 2 ans , maximum 3 ans en fonction de l'âge d'entrée et des aptitudes individuelles.
- Tous les samedis après midi de 14h. à 16h30'. Cela peut être augmenté s'il y a participation à des concours ou des challenges.
- Au terme des 2 ou 3 ans de formation, le jeune sapeur se voit remettre par la préfecture pour autant qu'il ait réussi aux différentes épreuves, et qu'il soit âgé d'au moins 15 ans, le diplôme de Brevet des Cadets.

Matières enseignées

- Secourisme
- Lutte contre l'incendie
- Instruction civique
- Admin. Pompiers
- Sport

Après le diplôme

Quelques remarques

Janvier
Juillet
Dates d'adhésion

**Le Responsable
J.S.P.**

Dernière Minute

Elles se décomposent principalement en 5 branches :

- **1 Secourisme** : C'est une formation qui conduit le JSP à être apte à porter les premiers secours à une victime. Cette formation distribuée en 10 modules théoriques et pratiques est validée par des moniteurs de secourisme . En fin de première année d'études, et toujours en cas de succès!!!, « c'est comme à l'école », cette formation est sanctionnée par une attestation remise par la préfecture.
- **2 Lutte contre l'incendie** : Cette formation spécifique (*le cœur du problème quand on parle de pompiers*) est composée de théorie et d'exercices pratiques. Sont abordés principalement des sujets tels que :
 - Connaissance / pratique du matériel et des équipements.
 - Marche générale des opérations en cas de sinistre.
 - Manœuvres à exécuter (les pros parlent d'établissements).
- **3 Instruction civique** : Fonctionnement des institutions, Rôles du sénateur, du préfet, du maire...
- **4 Administration** / fonctionnement du corps des sapeurs – pompiers.
- **5 Sport** : Cela va du grimpeur de corde, en passant par la natation, l'athlétisme, au parcours sportif, l'équivalent du parcours du combattant adapté à la fonction de pompier.

Une fois son brevet des cadets en poche, pour autant qu'il ait 16 ans, le J.S.P. peut faire sa demande d'intégration à un corps départemental ou communal.

Actuellement les J.S.P. du corps de Frasne sont au nombre de 17, dont 6 jeunes titulaires du brevet attendant l'âge de 16 ans pour rentrer dans un corps.

Pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement et le renouvellement du corps de Frasne, il faudrait au moins 20 J.S.P. **C'est à dire qu'il faudrait au moins 10 recrues par année.**

Les statistiques de ces dernières années montrent que sur 90 J.S.P. formés seulement une dizaine à ce jour exercent dans un corps. Ces importantes défections sont dues à de multiples causes (poursuite des études, déménagements, changements de situation familiale...). Ne soyez donc pas étonnés, si en juin et décembre des affiches invitent les jeunes à rejoindre les Pompiers.

Maintenant, que vous voyez un peu mieux de quoi, il retourne, n'hésitez pas, allez voir Jean-Claude PIGANIOL, ou François COMTE, il se feront un plaisir de vous renseigner. Et si vous avez plus de 17 ans, tout espoir n'est pas perdu, allez du côté de la caserne, il y a toujours quelqu'un qui vous accueillera chaleureusement et vous renseignera pour devenir membre.

Sa modestie doit elle en souffrir, nous ne pouvons passer sous silence le dévouement, la constance et l'opiniâtreté que Jean-Claude PIGANIOL apporte à tous ces jeunes. Nous l'en remercions chaleureusement

Parce qu'ils ont été sélectionnés parmi les meilleurs du département, 10 J.S.P. participeront les 3,4,5 Juillet au rassemblement technique national de Lamoura. Le rassemblement technique consiste en une série d'épreuves de secourisme et de manœuvres d'incendie.

UN ENGAGEMENT QUI DEVIENT UNE PASSION :

P O M P I E R

Deux heures trente du matin. Chez François, une alarme retentit ; ce n'est pas celle du réveil, il ne va jamais au boulot à cette heure-là... C'est celle de son « BIP » qui l'avertit qu'il faut qu'il se lève, et vite, car un sinistre vient de se produire. François, c'est le responsable du corps des sapeurs-pompiers ; chez lui, c'est plus qu'une passion, c'est presque un sacerdoce.

L'alarme a également retenti chez Manu, chez Yannick, chez Luc et bien d'autres, réveillant les épouses, souvent les enfants ; la tenue passée à la vitesse grand V et il faut sauter, qui dans sa voiture, qui sur son vélo et filer à la caserne. La nuit est noire, il fait un temps épouvantable, les routes sont glissantes, c'est pourquoi ce sinistre a eu lieu. Alors il faut intervenir. Vite, mais avec prudence ; n'oublions pas les routes. L'organisation est extraordinaire ; chacun connaît son rôle, sa place, obéit aux ordres sans discuter, de cela dépend la rapidité d'exécution et surtout, son efficacité. Il ne s'agit pas de « brasser de l'air », de s'affoler, de s'énerver, les blessés seraient les premiers à en subir les conséquences. Il s'agit au contraire de savoir être à sa place, distribuer les rôles, donner des ordres précis et garder son sang-froid. On ne sait pas qui on va « ramasser » ; la radio émettrice de bord donne les premières informations sur la nature des blessures, le nombre de véhicules en cause et celui des blessés et, lorsque l'alarme s'est déclenchée chez Charly, Christine ou Jean-Luc, un des trois médecins, ils ont, comme les copains, quitté le lit douillet pour obéir à leur devoir et donner les premiers soins. C'est pourquoi ces informations sont précieuses, car elles leur permettent de préparer le matériel avec lequel ils interviendront, tant pour eux que les sapeurs.

Certains étaient au lit depuis peu de temps. Sur le trajet qui les conduit sur les lieux du sinistre, les yeux encore embués de sommeil, le cœur battant la chamade, ils finissent de se réveiller tout-à-fait. Ils ne retourneront pas se coucher ; en rentrant d'intervention, une douche, un café et, au boulot... Ces hommes et ces femmes qui interviennent sans se poser de questions, auprès de quiconque en a besoin sans distinction de race, de religion ou d'opinion politique, au secours d'autres hommes, d'autres femmes, sont tous volontaires. Et ce mot-là leur est magnifiquement adapté. Volontaires ! Ils ont à chaque instant les sens en éveil ; quels que soient le jour et l'heure, dès que ce foutu machin fait retentir ses stridulations, ils foncent et interviennent. Sur un incendie quelle qu'en soit la nature, un accident ménager, une noyade, une électrocution, une pollution de toute sorte, leur palette d'interventions est considérable. Pour intervenir, ils ont besoin de matériel de plus en plus sophistiqué, dont l'utilisation a nécessité une formation complète, obtenue bien sûr pendant leurs heures de loisirs. Pour secourir les blessés, il leur a fallu obtenir des diplômes, obtenus après un enseignement dispensé par les médecins qui, eux aussi consacrent beaucoup de temps libre à cette passion qui est peut-être le petit plus de leur Serment d'Hippocrate qui trouve là tout son sens et toute sa valeur.

Ce n'est pas un loisir, un passe-temps ou un hobby , c'est un sacerdoce qui fait de ces garçons et ces filles, des personnes dévouées au service d'une population rassurée et confiante. Les jeunes sont là pour prendre la relève, leur formation est complète et très sérieuse. Mais combien pourront rester et grossir les rangs des actifs ? Les études, le travail, la vie les obligent souvent à renoncer. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui s'en sentent le courage et la volonté, sont les bienvenus au sein d'une équipe soudée et dynamique, avec un statut de professionnels qui ont deux métiers : celui qu'ils exercent tous les jours dans le cadre de leur profession et celui qui les enrichit moralement et consciencieusement, et qui fait de leur passion la mise en valeur de leur devise : « Courage et Dévouement ».

Merci à vous de ce que vous faites, de ce que vous êtes, continuez à inculquer aux jeunes cette passion et cette foi dont on dit qu'elle fait battre des montagnes et qui, tant qu'elles dureront, seront le garant de notre sécurité à tous

ELAN SPORTIF DE FRASNE

ASSEMBLEE GENERALE ELAN SPORTIF DE FRASNE **VENDREDI 12 JUIN 1998**

BILAN DES EFFECTIFS :

ANNEES	EVEIL	MINI POUSSINES	POUSSINES	JEUNESSES	EFFECTIF TOTAL
1997 - 1998	24	22	27	13	86
1996 - 1997	18	17	22	11	68
1995 - 1996	0	12	29	5	46
1994 - 1995	0	29	19	7	55
1993 - 1994	0	21	24	3	48
1992 - 1993	0	18	16	0	34

BILAN DES COMPETITIONS :

1°) Championnats de Franche-Comté :

BUSIGNIES Cécile sélectionnée pour la finale. Classée 12ème sur 32 en finale.

2°) Concours aux étoiles :

5 filles sur 9 ont obtenu leurs étoiles, 4 pour des 3ème degrés et 1 pour des 4ème degré.

3°) Concours de district poussins à Morteau :

Mini-poussines équipe N°1 : 2ème sur 19
Mini-poussines équipe N°2 : 2ème sur 19
Poussines Catégorie A : 4ème sur 18

4°) Concours Régional féminin Jeunesses :

1ère pour la catégorie promotion D

L . A . C . I . M .

LES AMIS D'UN COIN

DE L'INDE ET DU MONDE

Association reconnue d'utilité publique, sans
appartenance politique ni religieuse, elle
s'adresse à tous.

LACIM A FRASNE

UNE ASSOCIATION ACTIVE D'AIDE AU TIERS-MONDE

Forte de ses 80 adhérents, cette association humanitaire, implantée de longue date à FRASNE, représente l'un des maillons de LACIM parmi les plus importants du Haut Doubs.

L'AIDE APPORTÉE A NOS 2 JUMENTS INDIENS EN 1997

Venkatachalam et Jothipuram, sont situés au Sud de l'Inde, dans l'une des régions les plus déshéritées de ce gigantesque État. Grâce à la générosité de nos donateurs, une somme de 17 500, 00 Frs a permis la réalisation de plusieurs projets qui ont amélioré le sort de nos 2 jumeaux, en particulier au niveau de la scolarisation des enfants et des adolescents.

A Jothipuram

L'école pour adolescents dont la construction a commencé en 96 est actuellement en voie d'achèvement. Elle ouvrira ses portes en juin 98 et une aide supplémentaire lui sera accordée pour l'achat de mobilier scolaire. Précisons que la population a tenu à participer au financement de ces travaux. A l'avenir, cette école deviendra un centre éducatif à usages multiples et à caractère social.

En plus de l'aide à la scolarisation, LACIM a ouvert un centre de réhabilitation pour lépreux et se charge aussi de la distribution de denrées alimentaires et de vêtements pour les nécessiteux.

A Venkatachalam

Depuis plusieurs années, LACIM assure le fonctionnement d'une école primaire à laquelle s'est ajouté, l'année dernière, un orphelinat composé de 140 enfants. La plupart sont des petits gitans qui ont perdu leurs parents, victimes de la misère ou de catastrophes naturelles : cyclones, raz-de-marée... Certains ont été abandonnés de leurs parents incapables d'assurer leur survie. Au départ, ils étaient tous illettrés et souffraient de sous-nutrition mais depuis qu'ils sont pris en charge par LACIM, ils ont accompli des progrès très encourageants. Afin que ces enfants puissent travailler dans de meilleures conditions, LACIM a accordé en décembre 97 une aide supplémentaire de 5 000,00 Frs pour l'achat de mobilier scolaire.

COMMENT ÊTRE ASSURE DE LA BONNE UTILISATION DES FONDS DE LACIM ?

Pour rassurer ceux qui seraient réticents pour une éventuelle adhésion, précisons que, dans chaque jumelage, un responsable nous envoie 2 fois par an un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds de LACIM. De plus, nous avons sur place, des permanents indiens qui visitent régulièrement nos jumelages et qui vérifient la bonne utilisation de ces fonds. Enfin, il arrive que des responsables français se rendent sur place pour s'assurer de la bonne réalisation des travaux. Ainsi, grâce à toutes ces précautions, LACIM s'entoure de la plus grande transparence.

COMMENT SONT ASSURES LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LACIM ?

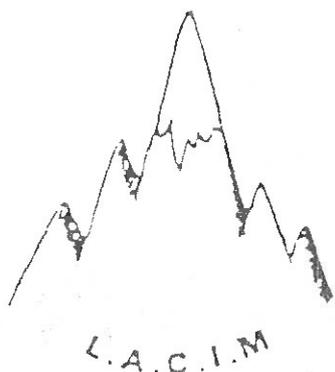
Les responsables français de nos 700 jumelages sont tous des bénévoles. Quant aux frais de fonctionnement, jusqu'à présent, ils étaient assurés par d'autres sources que les dons des adhérents, par exemple par des ventes de fleurs, de pâtisseries, d'objets fabriqués par nos jumeaux, de repas choucroute ou bol de riz, de spectacles... Ainsi, à FRASNE, en 1997, la vente de pâtisserie a rapporté un bénéfice de 2 500,00 Frs.

Malheureusement, depuis quelques temps, les dirigeants de LACIM éprouvent les plus grandes difficultés à assumer ces frais de fonctionnement qui augmentent chaque année. Ils se refusent, comme ils l'ont toujours fait, à prélever de l'argent sur vos dons. Aussi proposent-ils, à ceux qui le peuvent, d'augmenter leur don, par exemple de 1F par mois (ou plus...) afin de pouvoir résoudre ce problème crucial. Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien répondre à cet appel. Merci à tous les adhérents qui restent fidèles à cette oeuvre humanitaire depuis de longues années, en particulier à celles qui se dévouent pour collecter les dons.

SI VOUS DESIREZ NOUS REJOINDRE

Adressez-vous à la responsable locale :

Madame CUINET Michèle
3, Rue du Stade à FRASNE



L . A . C . I . M .

LES AMIS D'UN COIN

DE L'INDE ET DU MONDE

association reconnue d'utilité publique, sans appartenance politique ni religieuse, elle s'adresse à tous.

Coopérative laitière

Le samedi 13 Juin 98, grâce aux « portes ouvertes », de nombreuses personnes ont pu visiter la fromagerie qui vient d'obtenir en 1998 l'agrément sanitaire communautaire (normes européennes) suite à la réfection et à la réorganisation de ses locaux.

Le président Alain Courdier, dans son discours d'inauguration, après un rappel historique, remercia chaleureusement les anciens agriculteurs présents pour l'héritage laissé à leurs successeurs et s'adressant aux générations suivantes, émit le souhait qu'elles poursuivent le même chemin.

HISTORIQUE

La coopérative laitière a été créée en 1926, suite à la décision de regrouper les trois sociétés de fromagerie existantes.

La construction du chalet actuel date de cette époque. La coopérative comptait alors 66 sociétaires pour une production laitière de 600 000 litres environ.

1950 : 1 100 000 litres environ pour 46 producteurs

1960 : 1 350 000 litres environ pour 43 producteurs

1970 : 1 600 000 litres environ pour 25 producteurs (dont 1 GAEC)

1980 : 2 800 000 litres environ pour 22 producteurs (dont 1 GAEC)

1983 : 3 100 000 litres environ pour 22 producteurs (dont 4 GAEC)

Le 10 avril de cette même année, passage de coopérative de vente en coopérative de fabrication.

1984 : 2 400 000 litres environ pour 15 producteurs (dont 4 GAEC)

1997 : 2 600 000 litres environ pour 16 producteurs (dont 5 GAEC)

Les personnes qui n'ont pu venir aux « portes ouvertes » pourront encore visiter la fromagerie durant l'été dans le cadre du programme établi par le SIADET.

OPERATION « BRIOCHES » 1998

ADAPEI PONTARLIER

La Délégation du Doubs de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE remercie tous les habitants de la commune de FRASNE, pour la somme qui a été collectée lors de la SEMAINE NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARALYSES ET INFIRMES CIVILS, soit :

13 350,00 Frs

Elle vous fait part de sa profonde reconnaissance.

A TOUS, M E R C I !

La Délégation du Doubs.



A LA DÉCOUVERTE DU GOLF !



Albert SAUVONNET, ancien commerçant de Pontarlier et golfeur passionné, a eu la courageuse initiative personnelle de construire un golf aux Étraches (commune de Pontarlier), dans l'objectif de promouvoir, dans le Haut Doubs, un sport en pleine évolution.

En effet, le golf connaît, grâce aux nombreuses vertus qu'il présente, un extraordinaire développement en France. Contrairement à l'image qui lui colle à la peau, le golf est un sport accessible à tous, autant financièrement que physiquement. De plus, le golf est un sport très équilibrant puisque c'est un jeu qui allie la détente de la marche à pied, le contact avec la nature, la concentration et la maîtrise de soi.

C'est pourquoi il nous a paru, à Jean Philippe PINEL (professeur de golf sur le site de Pontarlier) et à moi-même, intéressant de proposer, aux habitants de Frasne, une soirée de découverte de ce sport.

Nous proposons donc, à toutes les personnes intéressées par cette découverte, de venir nous rejoindre le vendredi 10 juillet 1998, à 20 h 00, à la Salle d'Animations à Frasne (à partir de 19 h 30, vous pourrez venir essayer de taper quelques balles).

Ici vous pourrez assister gratuitement à une démonstration d'un professionnel du golf, vous pourrez essayer vous-même de taper une balle, et vous aurez une présentation théorique en salle, à partir d'un support vidéo, de ce sport, avec toutes les modalités techniques et sportives qui vous intéresseront.

Ensuite, une discussion ouverte pourra nous permettre d'échanger sur ce jeu encore fort méconnu.

Nous vous invitons donc à venir nombreux nous retrouver.

A bientôt.



Jean Philippe PINEL
et Sylvain MARMIER



TRADINTERBUREAU EURO-PERSPECTIVES



*Nous emménageons
à Frasne !*



11, rue de l'Etang - 25560 Frasne
Tél. 03 84 52 27 25 - Fax & Modem nous consulter
E-mail : tradinterbureau@tradinterbureau.com

A partir du 6 juillet, découvrez nos services :

TRADUCTIONS

Toutes langues communautaires

INTERPRETARIAT

Allemand / Anglais / Français
Espagnol / Néerlandais / Portugais
Simultanée - Consécutive - Escorte

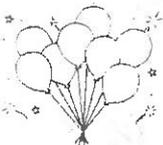
BUREAUTIQUE

- Curriculum vitae
- Thèses, rapports, mémoires
- Tableaux, graphiques, croquis
- Menus
- Reliure spirale
- Service télécopie
- Photocopies noir/blanc - couleur

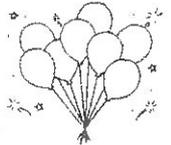
FORMATION

Formation personnalisée individuelle
ou par groupe

- Langues
- Bureautique
- Hôtellerie
- Tourisme et accueil



En juillet, votre curriculum vitae est à FF. 50,00



F R A S N E

FETE DES TIREURS DE TOURBE

Samedi 18 juillet 1998 :

RALLYE NATURE

**Ouvert à tous pour la découverte de
la forêt et des tourbières**

**Inscription gratuite de 14 h à 15 h 30 au pique-nique du
Forbonnet - Durée du circuit environ 2 h**

Dimanche 19 juillet 1998 :

- 9 h 30 : visite guidée des tourbières**
- 11 h 30 : apéritif concert avec La Clique de
Boujailles**
- 12 h 30 : repas des tireurs de tourbe avec la
soupe aux pois**
- 15 h 30 : tirage de la tourbe comme au siècle dernier**

Rendez-vous au pique-nique du Forbonnet

Pour la 1ère fois vente des pois de Frasne - Récolte 1997

FRASNE 1er - 2 Août 1998

27^e FETE DES MYRTILLES

Samedi 1er août

- 14 h 00 **CONCOURS DE PETANQUE** (doublette formée)
- 13 h 00 **Début des inscriptions au boulodrome couvert**
70,00 Frs la doublette pour concours principal et
consolante
Les inscriptions sont redistribuées en prix (espèces)
- 22 h 00 **BAL DES MYRTILLES avec MACADAM**

Dimanche 2 août

ENTREE GRATUITE

Journée ARTISANALE - BROCANTE

Exposition-vente de 10 h 00 à 19 h 00

- 11 h 30 **APERITIF CONCERT « Les Amis de la Musique »**
- 14 h 30 **ANIMATION SPECTACLE**
- Les Etoiles Filantes « Twirling et Danses »
 - Nino le Clown
 - Acoustica (ensemble de concert ,chansons françaises)
- 18 h 30 **REPAS, animé musicalement par « MACADAM »**

VENTE DE TARTES AUX MYRTILLES

TOUR DE GARDE DES MEDECINS.
ANNEE 1998

Secteur de FRASNE, LA RIVIERE et MIGNOVILLARD

<u>DOCTEURS :</u>	CHESNEL	FRASNE	TEL : 03 81 49 81 14
	HUMBEY	FRASNE	TEL : 03 81 49 84 57
	JEANNIN	FRASNE	TEL : 03 81 89 72 88
	TARRIUS	MIGNOVILLARD	TEL : 03 84 51 31 38
	TARTARIN	LA RIVIERE	TEL : 03 81 89 80 52

JUIN

1 CHESNEL
7 TARRIUS
14 TARTARIN
21 JEANNIN
28 HUMBEY

JUILLET

5 CHESNEL
12 TARRIUS
14 HUMBEY
19 JEANNIN
26 TARTARIN

AOUT

2 HUMBEY
9 JEANNIN
15 TARRIUS
16 TARRIUS
23 TARTARIN
30 CHESNEL

SEPTEMBRE

6 HUMBEY
13 TARRIUS
20 JEANNIN
27 TARTARIN

OCTOBRE

4 CHESNEL
11 HUMBEY
18 TARRIUS
25 JEANNIN

NOVEMBRE

1 TARTARIN
8 CHESNEL
11 TARTARIN
15 HUMBEY
22 TARRIUS
29 JEANNIN

DECEMBRE

6 TARTARIN
13 CHESNEL
20 HUMBEY
25 TARRIUS
27 JEANNIN

JANVIER 1999

1 CHESNEL

8 mariages

DORNIER Frédéric Paul Marie	LAMBERT Séverine Fabienne Marcelle	6 septembre
GRONDIN Bruno Joseph	BILGER Rachel Eliane	12 juillet
GUYON Laurent François André	SALVI Aline	05 juillet
HENRIET Christian Jean-François	DUVAL Rachel Marie-Claude	12 juillet
PAULIN Marc Elie Pierre	COGUELY Evelyne Claude Monique	24 mai
PIOT Frédéric	CART-LAMY Frédérique Marie-Françoise	30 août
SEPREZ Gabriel Jacques	FOURNIER Annie Rose Elisabeth	26 juillet
SERRETTE Laurent André Nicolas	DAVID Agnès	02 août

Etat Civil 1997

22 naissances

BARTHELEMY Lorane Danièle à PONTARLIER	10.sep
BELOT Raphaëlle Ambre Alexandra à PONTARLIER	23 décembre
BOITEUX Pierre Brigitte Gilles à PONTARLIER	25 avril
BONY Amélie à CLERMONT-FERRAND	27 avril
BOUVERET Antoine à PONTARLIER	13 février
BURDY Raphaël Guy Anselme à PONTARLIER	21 mai
CALVES Jessy Jérôme Patrick à PONTARLIER	11 octobre
COURDIER Sarah Charlotte à PONTARLIER	12 mars
DUPASQUIER Théo à PONTARLIER	27 janvier
ERDOGAN Cenk Kemal à PONTARLIER	22 septembre
GOISSET Quentin Nicolas Marcel à PONTARLIER	16 septembre
LEPEULE Léna Carel Alphée à PONTARLIER	24 avril
MATHIEU Manon Marie Sophie à PONTARLIER	02.sep
PETITE Morgane Valérie Christophe à PONTARLIER	01.déc
RAGUIN Colyne Jim Christine à PONTARLIER	23 janvier
ROUX Ludovic Jean-Marc Chantal à PONTARLIER	01.mai
SAHIN Betül à PONTARLIER	06.mai
SAILLARD Pierre- Antoine Jean	31 octobre
SAILLARD Thomas à PONTARLIER	27 mars
SCHNEUWLY Albéric Corentin Pascale Arquimedes à PONTARLIER	02.jan
SCHONLEBER Charlotte Alain Emmanuelle à PONTARLIER	29 mars
TROUTTET Eliot Nathan Daniel à PONTARLIER	11 février

11 décès

BOLE Gilberte Joséphine Cécile Marie à FRASNE	13 juillet
CRETIN Jeanne Marie Hélène à PONTARLIER	09 août
JEANNIN Marie Marcelle à PONTARLIER	29 décembre
LOUETTE Patrick Lucien à VAUMARCUS (SUISSE)	21 janvier
MELET Paul Joseph Jules à PONTARLIER	24 avril
PARIS Yvonne Henriette Augustine à FRASNE	11 juin
PERRIER Eliane Mathilde Angéline Carmen à FRASNE	18 septembre
PICARD Simone Marie à PONTARLIER	08 novembre
POURNY Maria Emma Yvonne à FRASNE	05 mars
VARESCON Yvonne Juliette Marie à FRASNE	21 mars
VUITTENEZ Simone Marceline Aimée à FRASNE	07 octobre

ENFANTS NES EN 1951 et 1952

En haut de gauche à droite

Eléonore PESENTI - Christelle BARTHELET - Denis BOLE - Jean Paul VUILLEMIN
Jasmine PONCHE - René FUTIN - Didier MASSON - Luc COURDIER -
Josette LEPEULE - Dominique LEPEULE - Brigitte VIENNET.

2ème Rang de gauche à droite

Chantal LEPEULE - Serge PARRIAUX - Maryse GALLIAT -
Martine BAILLY - André ROY - Zita BETTINESCHI - Gérard CHAGROT -
Simone RENAUD - Dominique VIENNET - Colette RENAUD

Assis de gauche à droite

Marie Jeanne PESENTI - Catherine VIEILLE - Charles BOLE -
Jacqueline CHARLES - Annie RENAUD - Bernadette LEPEULE - Evelyne
LAMBERT.

En bas assis

Georges PAULIN - Gilles TYRODE - Baptiste PESENTI.

PHOTO PRISE EN 1957

GARCONS NES EN 1946 - 1947 et 1948

En haut de gauche à droite

Louis ZUCCHI - Dominique NAMY - Michel MASSON - Lucien BOLE - Benoît LAMY
Serge LEBLANC.

Deuxième Rang de gauche à droite

Gabriel SALVI - Jean Pierre DORNIER - Jean Claude JACQUES - Bernard OUDET -
Michel VIEILLE - Gilbert GROS.

Assis de gauche à droite

René COLETTE - DURAND - Georges REBOUILLAT -
Gilbert COURDIER - André JACQUIN - Michel LOOS - Roland VIEILLE.

Premier Rang de gauche à droite

Bernard JOLY - Jean Paul BARTHELET - Michel POIX - Jackie ANGER -
Gérard DORNIER - Benoît LEPEULE.



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



